



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

calcul

Question écrite n° 28516

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait que le barème de l'ISF n'a pas été revalorisé depuis 1997. Sous le seul effet mécanique de l'augmentation des valeurs, 12 000 à 13 000 nouveaux contribuables y sont, chaque année, assujettis. Il lui demande les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de ce constat.

Texte de la réponse

Au préalable, il convient de remarquer que, selon les informations recueillies auprès des services de la direction générale des impôts, le nombre de nouveaux redevables assujettis à l'impôt sur la fortune (ISF) depuis 1997 est estimé à 2 000 par an. Ce chiffre est bien inférieur à celui mentionné dans la question posée. En outre, il comprend non seulement les redevables qui le deviennent par l'effet cumulé de l'appréciation de leurs actifs et de l'absence de revalorisation du seuil d'imposition, mais également ceux qui le sont devenus pour d'autres motifs, notamment à la suite de donations ou successions. Compte tenu des fortes contraintes budgétaires actuelles, le Gouvernement a souhaité poursuivre l'effort mis sur l'allègement des prélèvements sur le travail, pour favoriser l'initiative économique et l'emploi. Ainsi, dans le cadre de la loi de finances pour 2004, la priorité a été donnée pour les particuliers à la baisse de l'impôt sur le revenu et à la revalorisation du barème de la prime pour l'emploi. Pour autant, le débat relatif à l'actualisation de l'ISF n'a pas été éludé. En effet, un débat public a eu lieu sur ce point à l'Assemblée nationale et au Sénat lors de la première lecture du projet de loi de finances pour 2004.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28516

Rubrique : Impôt de solidarité sur la fortune

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2003, page 8739

Réponse publiée le : 20 juillet 2004, page 5520